

concile de Trente avait ouvert ses séances et commencé l'œuvre d'une véritable réforme (13 décembre 1545). Mère prudente et dévouée, l'Eglise travailla avec ardeur à remédier aux maux qui la désolaient et à cicatriser les blessures profondes que lui avaient faites les novateurs : la foi, les mœurs, la discipline furent l'objet de sa plus tendre sollicitude pendant les dix-huit années que dura, sauf différentes interruptions, le saint concile de Trente.

III

Les doctrines pernicieuses de Luther ne s'arrêtèrent pas aux frontières de l'Allemagne ; elles débordèrent comme un torrent impétueux sur les pays voisins et sur l'Europe entière. La France n'en fut pas exempte. Calvin, natif de Noyon, en Picardie, défendit avec ardeur ces nouveautés sacrilèges et les répandit dans le public. Les savants catholiques poussèrent le cri d'alarme ; Calvin, condamné à l'exil, alla se réfugier à Bâle, puis à Genève, en Suisse, répandant partout sur son passage le venin de ses monstrueuses erreurs.

Ses opinions en matière religieuse différaient peu de celles de Luther. D'après lui, la Bible seule contient la parole de Dieu ou la révélation ; chaque fidèle doit la lire et l'interpréter à sa guise ; la foi justifie sans les œuvres ; il n'y a que deux